

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2021

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, LECOINTRE,

Absents Excusés : Mr MAHEUT, Mr ROUZIC, Mme DUPONT.

Secrétaire : Mme LECOINTRE

Pouvoir : Mr MAHEUT a donné pouvoir à Mr MAHIEU

2021/032 : CRISE SANITAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de la crise sanitaire sur le territoire d'Isigny-Omaha.

La propagation du Covid est en hausse et le Maire propose de renforcer les mesures en rendant le port du masque obligatoire sur la commune.

Le Conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire de prendre les dispositions nécessaires.

Des test PCR vont être réalisés au module sur 2 jours, les jeudis 18 et 25 mars selon des créneaux horaires déterminés (9h-12h/13h15h), et une campagne de vaccinations réservée aux personnes âgées de plus de 75 ans sera organisée le samedi 20 mars 2021. L'organisation de ces journées nécessite une bonne coordination entre les divers intervenants du monde médical, de l'Intercom Isigny-Omaha et de la collectivité.

Le Conseil Municipal se félicite de ces décisions qui vont permettre de répondre à l'attente des habitants du territoire et espère pouvoir renouveler cette initiative.

2021/033 : VOTE DU BUDGET

Après lecture des propositions budgétaires établies par le Maire, la Commission des Finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget de la Commune pour l'année 2021.

- Commune

Section de fonctionnement
(Dépenses - Recettes)

2 191 294,74 euros

Section Investissement
(Dépenses - Recettes)

787 571,38 euros

2021/034 : TAUX D'IMPOSITION TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe comme suite à l'unanimité les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2021 qui restent inchangés :

- Taxes foncières bâties : 11,87 auquel s'ajoute le taux départemental + 22,10 % afin de tenir compte de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation soit un taux de 33,97 %
- Taxe foncière non-bâties : 30,95

2021/035 : INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal fixe comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 2021, la rémunération du personnel communal :

- Indemnité de responsabilité de caisse régisseur Musée de la Mine 70,00 euros/ans et Moulin de Marcy 55,00 euros/an.
- Indemnité au sonneur civil ex LITTRY 120,97 euros/an suivant circulaire INT/A87/00006/C
- Indemnité au sonneur civil ex LE MOLAY 120,97 euros/an suivant circulaire INT/A87/00006/c
- Indemnité de responsabilité de caisse régisseur de recettes communales 110 euros/an.

2021/036 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux à temps complets et non-complets nécessaires au fonctionnement des services communaux et les classements indiciaires correspondants :

Le Conseil Municipal :

- VU le livre IV du code des collectivités territoriales et les textes qui l'ont modifié ou complété,
- VU les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,
- VU les délibérations précédentes ayant décidé la création de différents emplois communaux du personnel permanent,
- DECIDE – Les effectifs du personnel sont ainsi fixés :

EFFECTIFS NATURE DE L'EMPLOI

- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 Adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe, 1 à temps complet et 2 à temps non-complet, 21h/35h et 10h/35h
- 1 Technicien Principal de 2^{ème} classe
- 2 Agents de maîtrise
- 2 Adjoints technique territoriaux principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet
- 10 Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- 4 Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps non complet 12h45/35h, 8h30/35h, 7h/35h, 7h50/35h.
- 1 Brigadier-chef principal
- 2 Contractuels dans les musées (6 mois, 80h50 par mois),
- 1 Contractuel services techniques (4 mois).

2021/037 : COMMISSION JEUNESSE - ASSOCIATIONS

Monsieur MAHIEU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'organisation de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes où 29 candidats se sont inscrits. L'élection se déroulera le dimanche 28 mars 2021 et l'élection du Maire et des 3 adjoints le samedi 03 avril 2021.

La commission a pu constater une bonne motivation des jeunes avec de nombreuses idées.

Le Conseil Municipal se félicite de l'intérêt suscité par ces jeunes qui auront un rôle à jouer dans les décisions à prendre en fonction des projets retenus, relayés par les adultes.

La Commission va poursuivre son travail sur l'organisation du forum des associations et de la fête de la musique.

2021/038 : AIRE DE CAMPING-CAR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la société Camping-Car-Park.

Celle-ci serait prête à s'associer à la mise en place d'une aire de camping-car.

Avant de s'engager avec cette société, le Conseil Municipal souhaite avoir plus de précisions auprès du notaire chargé de la vente du terrain situé rue Yves Bernard, Cadastré AD 370 et 105

En effet, vu l'emplacement de celui-ci, ce terrain pourrait répondre à divers projets envisagés par le Conseil Municipal : l'emménagement d'une aire de camping-car, des jardins ouvriers et du reboisement en zone urbaine.

Le Conseil nomme une commission qui sera chargée d'étudier ces futurs aménagements. Celle-ci est composée de Mmes MOTTIN, EUDES, LÉONARD, Mrs MARIOTTI et FURDYNA.

2021/039 : VENTE TERRAIN RUE BERNARD SÉBERT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain situé 24 rue Bernard SÉBERT, section L n° 321, appartenant à Mr et Mme Pierre MARIE est à nouveau en vente.

Le Conseil accepte de faire bénéficier aux nouveaux acquéreurs du pacte de préférence portant sur la partie du chemin piétonnier (0a64ca) contiguë à la parcelle L321. À savoir qu'en cas de vente, les nouveaux propriétaires seront prioritaires et ce pendant un délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente, tenant compte de cette décision.

2021/040 : COMMISSION DU PERSONNEL

Le Maire présente au Conseil Municipal son souhait de créer une commission du personnel, composée d'élus et d'agents. Celle-ci aura pour rôle la gestion des ressources humaines en tenant compte de l'évolution de la réglementation en vigueur pour la fonction publique et du fonctionnement d'une collectivité territoriale.

2021/041 : COLLECTEA

Monsieur FURDYNA, Adjoint au Maire informe le Conseil municipal que Collectea, organisme chargé de la collecte des ordures ménagères souhaite venir présenter sa nouvelle organisation du service suite aux nouvelles consignes de tri.

Le Conseil Municipal se propose de les accueillir lors de la prochaine réunion le mardi 20 avril 2020 vers 21 heures, en seconde partie de la réunion.

En effet, chacun pourra prendre connaissance des dispositions envisagées par ce service en analysant les avantages et les inconvénients pour la collectivité.

2021/042 : ÉLECTIONS

Le Maire informe le Conseil municipal que les prochaines élections départementales et régionales organisées les dimanches 13 et 20 juin 2021 se dérouleront à la salle des fêtes, les deux bureaux seront réunis au même endroit. Cette demande a été validée par les services de l'État.

Cette décision va nécessiter une nouvelle organisation où chacun sera sollicité pour la réussite de ces deux journées.

2021/043 : MAISON FRANCE SERVICES

Madame GODARD, Adjointe au Maire informe le Conseil municipal que la Maison France Services va ouvrir le lundi 03 mai 2021. Après le déménagement du Syndicat d'eau qui reste dans les locaux de la mairie à l'étage (en face de la salle du Conseil Municipal), et du service du CCAS qui lui aussi sera installé à l'étage de l'annexe. Cette structure va s'installer à l'annexe de la mairie, au rez-de-chaussée. Ce service va pouvoir permettre de répondre à l'attente des usagers en apportant son aide pour diverses démarches administratives que chacun peut avoir besoin à tout moment.

Le Conseil Municipal se félicite de cette installation dans les locaux de la mairie et remercie les services du Département et l'Intercom Isigny-Omaha d'avoir permis celle-ci.

2021/044 : ANIMATION

Le Maire informe le Conseil municipal que la Fête foraine organisée devant la mairie a rencontré un succès.

Le Conseil Municipal se félicite de la réussite de cette animation qui a été bien gérée par les responsables, en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Cela a permis, vu le contexte actuel d'animer le centre-ville.

En ce qui concerne l'animation sur le thème des dinosaures prévue du 03 au 06 juin 2021, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité aux organisateurs.

2021/045 : CARTES D'IDENTITÉ

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter les services de l'État pour intégrer la commune dans le dispositif de délivrance des nouvelles cartes d'identité.

En effet, la collectivité souhaite pouvoir obtenir ce nouveau service pour répondre à l'attente des habitants de la commune et des communes environnantes.

2021/046 : REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal a souhaité remercier les bénévoles de la Croix Rouge et notamment son Président Monsieur Pierre GUINOT-DELÉRY, pour l'action qu'ils mènent au quotidien pour aider les personnes désœuvrées et démunies face à la crise actuelle liée au contexte sanitaire sur l'ensemble du territoire.